

**DELIBERATION N° DE\_290324\_14**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>08</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>09</b>
<b>Exprimés</b>	<b>09</b>
<b>Pour</b>	<b>09</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf mars à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain **BUJADOUX**, M. Alain **GRASS**, Mme Isabelle **CARTON**, M. Jean-Marie **BERTRAND**, M. Jean-Pierre **CHAPUT**, Mme Michèle **ALOUCHY**, , Mme Evelyne **GIPOULON**, M. Frédéric **DUPLEIX**  
**Pouvoirs** : M. Alexandre **BOURDERY** a donné pouvoir à M. Frédéric **DUPLEIX**

**Absente** : Mme Michèle **TIXIER GALLAND**,

**Date de convocation** : 23 mars 2024

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie **BERTRAND**

**Adhésion au Syndicat Est Creuse Développement pour réalisations de prestations de services pour les collectivités non-membres**

Le Syndicat Est Creuse accompagne, depuis sa création en 2019, les communes et intercommunalités dans le cadre des missions de développement local et de contractualisation qui lui ont été confiées. Avec l'évolution des programmes et des contractualisations, la palette de services rendus aux communes s'est élargie. De ce fait, les compétences de l'équipe technique permettent de gérer des dossiers de plus en plus complexes, parfois dans des délais restreints.

Ainsi, l'équipe technique accompagne les communes, les entreprises et les associations dans une partie importantes de leurs demandes : développement économique, programme LEADER dont actions autour du patrimoine, revitalisation des centre-bourgs, accès aux fonds régionaux et européens par contractualisation, études et mise en place de projets de rénovation énergétique ou d'énergie renouvelables, montage des dossiers de financements Etat ou Européen, interventions en conseils municipaux, accompagnement des conseils municipaux dans les grands projets d'énergie renouvelable, suivi des maîtres d'œuvre...

De ce fait, le Syndicat intervient très régulièrement auprès des Communes et de leurs représentants, ce qui dépasse le cadre statutaire pour lequel il a été créé, car de nombreux projets ne relèvent pas des compétences des EPCI adhérents.

C'est pourquoi, les deux EPCI constitutifs du Syndicat Est Creuse et le Conseil Syndical ont souhaité proposer une modification statutaire afin de pouvoir exercer des activités de prestations à titre accessoire, via une adhésion forfaitaire des Communes.

Ainsi, conformément à ses nouveaux statuts, le Syndicat Est Creuse Développement peut intervenir pour effectuer des prestations de services à titre accessoire en faveur des collectivités non-membres moyennant une adhésion forfaitaire de 2euros/habitant pour l'année 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette adhésion afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du Syndicat Est Creuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Est Creuse Développement pour être accompagner
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire,  
Alain BUJADOUX

Le secrétaire  
Jean-Marie BERTRAND